



Fiche Mas

MASTER CLASS

LES FRAIS DE SIÈGE DANS LES ESSMS

Date (s) : 04 novembre 2025	Lieu : Visio	Durée : 3 heures	Tarif adhérents : 90 € Tarif non adhérents : 180 €
-----------------------------	--------------	------------------	---

Présentation du cycle Master class

Les master class sont organisées sur le schéma d'une conférence, où l'intervenant partage son expérience ou sa maîtrise d'un sujet, et propose aux participants d'échanger à ce sujet.

La particularité d'une master class est qu'elle repose sur une spécialisation et une expertise, tel un cours de perfectionnement

L'Uriopss Ile de France, pleinement conscient des bienfaits des master class, les intègre désormais au sein de son offre de services, afin de permettre aux dirigeants et administrateurs de ses structures adhérentes d'assister à des « conférences spécialisées » menées par des professionnels.

Objectifs pédagogiques

- **Maîtriser** les procédures relatives à la demande d'autorisation ou de renouvellement de frais de siège
- **Disposer** d'un cadre légal robuste.
- **Identifier** les missions qui peuvent être assumées par un siège social.
- **Repérer** les modalités de financement des frais de siège.
- **Aborder** le cas spécifique des CPOM.

Programme et contenus

Cadre général : organisme gestionnaire et établissements

L'organisme gestionnaire

Les principes de gouvernance

Les établissements et services

Le rôle du siège social

Présentation, schéma général d'organisation et organigramme

Définition des fonctions du siège

Projet d'établissement du siège : une éventuelle opportunité

Et des contrats d'objectifs ?

Recueil des procédures de contrôle interne et de gestion

Moyens, management par la qualité, amélioration du système d'information

Les prestations du siège social

La participation des services du siège social

Les prestations techniques

Les prestations d'animation du réseau

Procédures écrites : comptabilité, finance, RH, communication, autres services

Documents à caractère comptable et financier

Budget prévisionnel du siège social et de l'association

Information sur la répartition des charges et produits communs entre les services

Affectation des produits financiers : article 96 du décret du 22 octobre 2003

Public : Directeur des affaires financières, Directeurs d'établissements et services, toute

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne sous réserve de places disponibles. Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Jean-Louis Lodoisk, Expert comptable, GEMELO, membre du club des partenaires, collaborateur de l'Uriopss Ile-de-France

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des exercices de mise en situation.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.